

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Dimanche 30 mars 2014

La séance est ouverte à 11 heures 00 minutes sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PAGEOT Maire sortant.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Eric LAFAURIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Patrick LAVILLE, Jean DELVERT, Lionel CHABREYRIE, Hervé CLEDEL, Laurence GOURSAT, Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX.

Absents excusés : néant

11 membres sont présents.

Monsieur Jean-Philippe PAGEOT, Maire sortant déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

La présidence de l'Assemblée est assurée par le doyen l'âge, à savoir Madame Isabelle GRISET, conformément au code général des collectivités territoriales.

Cette dernière fait appel aux candidatures pour les fonctions de secrétaire de séance et assesseurs.

A l'unanimité Jocelyne AUDRAN MAURY est désignée secrétaire de séance.

Eric LAFAURIE et Jean-Paul CAMPASTIE sont quant à eux désignés à l'unanimité assesseurs.

Ordre du jour :

- Election du Maire :

Madame Isabelle GRISET expose au conseil nouvellement élu les modalités d'élection du maire.

Monsieur Jean-Philippe PAGEOT s'étant porté candidat à cette fonction en réponse à l'appel de Mme GRISET, il est procédé au vote à bulletin secret.

Lors du dépouillement il est dénombré onze bulletins dans l'urne, dont dix exprimés en faveur du candidat et un bulletin blanc.

Monsieur Jean-Philippe PAGEOT est proclamé maire et immédiatement installé.

- Détermination du nombre d'adjoints au maire:

Sous la présidence de M. Jean-Philippe PAGEOT ; maire élu, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le nombre d'adjoints au maire. Les dispositions législatives fixent un nombre maximum correspondant à 30% de l'effectif global du conseil. Pour notre commune il est donc de maximum trois. Monsieur le Maire propose ce chiffre au vote.

Le conseil à l'unanimité décide de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire.

- Election des adjoints au maire :

Il convient à présent d'élire le premier adjoint :

Monsieur PAGEOT fait appel aux candidatures et reçoit celle d'Hervé CLEDEL.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Lors du dépouillement il est dénombré onze bulletins dans l'urne, dont dix exprimés en faveur du candidat et un bulletin blanc.

Monsieur Hervé CLEDEL est proclamé premier adjoint au maire et immédiatement installé.

Il convient à présent d'élire le deuxième adjoint :

Monsieur PAGEOT fait appel aux candidatures et reçoit celle de Jean DELVERT.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Lors du dépouillement il est dénombré onze bulletins dans l'urne, dont dix exprimés en faveur du candidat et un bulletin blanc.

Monsieur Jean DELVERT est proclamé deuxième adjoint au maire et immédiatement installé.

Il convient à présent d'élire le troisième adjoint :

Monsieur PAGEOT fait appel aux candidatures et reçoit celle d'Isabelle GRISET.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Lors du dépouillement il est dénombré onze bulletins dans l'urne, dont dix exprimés en faveur de la candidate et un bulletin blanc.

Madame Isabelle GRISET est proclamée troisième adjoint au maire et immédiatement installée.

- Désignation des conseillers communautaires :

Compte tenu de la législation spécifique aux communes de moins de 1 000 habitants (Code Electoral) quant à la qualité de représentant de la commune au sein des communautés de communes, Monsieur le Maire expose que l'ordre du tableau des membres du conseil municipal détermine les personnes qui siègeront au conseil communautaire du Pays de Martel.

Pour faire suite à la délibération du 30 août 2013 fixant à 2 les délégués de la commune, Jean-Philippe PAGEOT et Hervé CLEDEL , respectivement Maire et Premier Adjoint, sont chargés d'y représenter la collectivité, comme cela avait été évoqué lors du vote du 1^{er} adjoint il y a quelques minutes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à onze heures et trente minutes.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.